

Fait curieux à signaler, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a été le seul de tous ses homologues à ne pas s'opposer au projet de loi C-96. Il ne s'est pas opposé à ces réductions quand elles ont été annoncées car il les croyait opportunes. En fait, il avait prétendu que, comme sa province avait supprimé de son budget la portion des crédits destinés aux services de santé et d'enseignement postsecondaire, la participation du gouvernement fédérale proportionnelle à ces dépenses augmenterait.

En 1979-1980, la Colombie-Britannique a consacré 36 p. 100 de son budget à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Cinq ans plus tard, cette proportion a été ramenée à 34.7 p. 100. La province consacre à présent, par rapport aux années précédentes, une proportion plus faible de son budget à ces aspects essentiels de la vie. La Colombie-Britannique a entrepris son programme en mettant à pied 2,000 travailleurs, en éliminant 1,200 lits d'hôpitaux, en mettant à pied 10 p. 100 des enseignants de ses collèges communautaires et en fermant des départements complets dans ses universités.

● (1620)

Je demande aux députés du parti conservateur de regarder ce qui est arrivé à l'économie de la Colombie-Britannique ces quatre dernières années. Ils devraient se demander s'ils désirent voir la même chose se produire dans le reste du Canada. S'ils contemplant la situation, je suis certain qu'ils changeront d'idée au sujet du projet de loi C-96. Je suis convaincu qu'ils voudront faire table rase et présenter un nouveau texte qui rétablit des niveaux de financement adéquats pour nos universités et notre système de soins de santé.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, j'ai hésité un moment parce que j'espérais que l'un de mes deux ministres préférés présents à la Chambre aujourd'hui déciderait de se lever et de dire quelques mots sur le projet de loi C-96, la Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. J'aurais aimé savoir ce que le ministre du Revenu national (M. MacKay) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) pourraient avoir à dire sur ce projet de loi. Cependant, j'attire l'attention de la Chambre, et j'espère des autres Canadiens dans la tribune et partout au pays, sur le fait que je n'ai jamais entendu parler, dans toute l'histoire du Canada, d'une mesure budgétaire qui, du début à la fin de son étude à la Chambre, n'ait pas été défendue une seule fois par un ministre de la Couronne.

Le projet de loi C-96 a été présenté par le gouvernement. Il s'agit d'une mesure découlant du budget. Cependant, pas un ministre ne s'est levé pour le défendre ou pour prendre le parti du gouvernement face à une mesure faisant l'objet d'une aussi vive opposition. Nous, du parti libéral—et je sais que les néo-démocrates l'ont fait également—avons déployé tous les efforts possibles pour ralentir l'étude du projet de loi afin que les Canadiens sachent bien ce qui se passe ici.

J'ai déjà pris la parole à l'occasion d'un autre amendement et je suis heureux d'intervenir à nouveau au sujet de la motion du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui demande à la Chambre de refuser d'adopter une mesure dont l'objet est de réduire unilatéralement les paiements fédéraux aux provinces

dans des domaines aussi essentiels que la santé et l'éducation postsecondaire.

Pas un ministre ne veut intervenir, préférant plutôt parcourir le pays—je songe entre autre à la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall)—pour affirmer aux Canadiens que le gouvernement a accru les paiements pour les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

**M. Redway:** C'est vrai.

**M. Lanthier:** C'est vrai.

**M. Kaplan:** Certains ministériels disent que c'est vrai. Voyons un peu. C'est vrai que les paiements seront accrus, mais si le projet de loi était retiré, les paiements augmenteraient bien davantage. Le projet de loi vise à réduire les augmentations annuelles qui deviendront presque symboliques. Je mets au défi n'importe quel député qui vient de dire que les paiements vont augmenter, de me prouver que le projet de loi ne réduit pas les sommes qui seraient normalement versées à chaque province au cours des six prochaines années.

Je ne veux pas m'en tenir à des affirmations d'ordre général. Je n'ai que dix minutes en vertu des nouvelles règles, et je vais en profiter pour vous citer les chiffres précis, que nous avons calculés à partir des données fournies par le gouvernement. Les députés disent que les paiements seront plus élevés, mais en fait il s'agit de réduction par rapport à ce qu'ils seraient si le projet de loi n'était pas adopté. Voilà pourquoi je demande aux députés comme celui de York-Est (M. Redway), qui semble boire littéralement mes paroles, d'appuyer l'opposition qui veut bloquer cette mesure néfaste.

Je vais prendre comme exemple ma province, l'Ontario. Si l'étude du projet était interrompue, nous pourrions faire économiser aux citoyens de cette province en 1986-1987, 114 millions, 250 millions en 1987-1988, 400 millions en 1988-1989, 500 millions en 1989-1990, 750 millions en 1990-1991, et 916 millions la dernière année, 1991-1992. Comment les députés conservateurs de l'Ontario peuvent-ils appuyer une mesure aussi répressive qu'aucun ministre ne veut même défendre? Je le répète, pour la première fois, pas un ministre ne s'est donné la peine de défendre une mesure budgétaire qui prive l'Ontario de trois milliards destinés à ses programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Je demande à ces députés de ne pas enlever cet argent à leurs concitoyens, de ne pas priver de milliards les autres provinces. Je ne parle que de ma propre province, et je vois qu'un député conservateur de l'Ontario écoute ce que j'ai à dire. Je pourrais toutefois adresser le même plaidoyer que mes collègues aux députés conservateurs des autres provinces. Le projet de loi C-96 n'augmente pas les paiements aux provinces. Il retire des crédits aux provinces.

J'aimerais vous parler des programmes victimes des restrictions des conservateurs. Il est intéressant de remarquer que l'aide du gouvernement fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire a une histoire assez particulière. Nous n'avons pas décidé de financer la santé à partir du Trésor national, à partir des impôts fédéraux, de la même manière que nous avons appuyé d'autres initiatives provinciales que nous jugions valables. Il s'agissait d'un cas particulier. Quand le programme a été conçu, le gouvernement a encouragé les provinces à